

COMMISSION DES ARBITRES

BUREAU du 18 avril 2019

Président : Fabien DURANTE-MALVY

Présents : Joseph JORGE ; Grégory VILAIN ; Jean-Pierre ZAMO

Assistent au bureau : Yves BOUTIE ; Raymond LIGONNET

Réserve technique sur la rencontre U13 FAC – CEPAF du 13 avril 2019

Dossier en instance.

Les CDA de l'Aude et de l'Ariège ont échangé à ce sujet. **Malgré le caractère irrecevable de la réserve sur la forme**, des échanges complémentaires sont en cours avec l'officiel et les clubs concernés.

Rappels concernant la communication des informations

A l'attention des clubs

En aucun cas les clubs ne peuvent se permettre d'entrer directement avec les arbitres officiels avant les rencontres.

Si un club se trouve dans l'obligation de déclarer forfait après le vendredi 17h, il devra strictement respecter le mode opératoire suivant :

- Entrer en contact avec le Président du District ou le Président délégué en cas d'absence du premier cité ;
- Entrer en contact téléphonique avec le club adverse ;
- Officialiser son forfait en adressant l'information par mail (depuis la boîte mail officielle du club) au secrétariat du District ET au club adverse (boîte mail officielle) **en mettant en copie le Président du District et le Président de la Commission des arbitres**

Cette démarche sera nécessaire à la suppression de la désignation de l'arbitre et sera rappelée lors du premier contact téléphonique avec le destinataire officiel du District.

A l'attention des arbitres

En cas de dysfonctionnement de la FMI, et donc d'incapacité de la part du club de transmettre les informations dématérialisées à la fin de la rencontre, un rapport sommaire devra être adressé au secrétariat du District.

Courriel(s) reçu(s)

1 club évoquant sa déception suite à la prestation d'un arbitre officiel.
Conformément à ses engagements, la CDA a favorisé un échange constructif avec le secrétaire du club concerné avant le point téléphonique d'usage avec l'officiel concerné.

Retour des trophées arbitres

Les majors L3D (ancienne appellation) et D1 ainsi que le major D2 sont invités à ramener leur trophée-saison 2017-2018- au secrétariat du District pour le vendredi 26 avril dernier délai.

Sanctions

- 1 jeune arbitre est rappelé à l'ordre pour un manquement administratif après la rencontre
- 1 jeune arbitre est suspendu à titre conservatoire dans l'attente de l'officialisation de sa suspension en tant que joueur (annexe RI de la CDA)

Le secrétaire